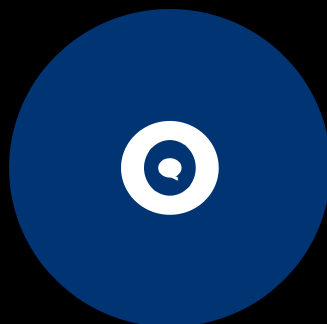


pixfl

Webinaire

« Les midis de l'accessibilité »

Communication accessible



Mardi 26 octobre 2021



Franck Letrouvé

Expert certifié en accessibilité numérique
Membre du Groupe de Travail Accessibilité de l'association BrailleNet depuis 2004
Réfèrent handicap du Fonds de dotation ADN Ouest

fl@pixfl.com
www.pixfl.com
@franckletrouve

06 62 56 14 44
Nantes - Paris



L ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ?

1



Accessibilité numérique ?



Accessibilité numérique ?

L'accessibilité, un concept universel

De l'Internet **pour tous**, y compris pour :

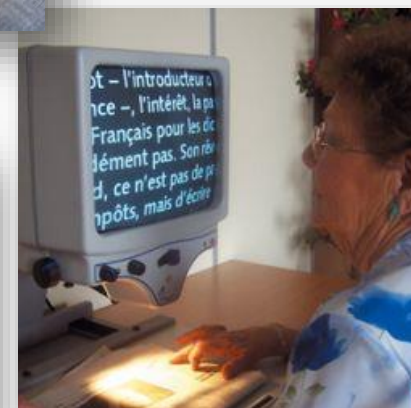
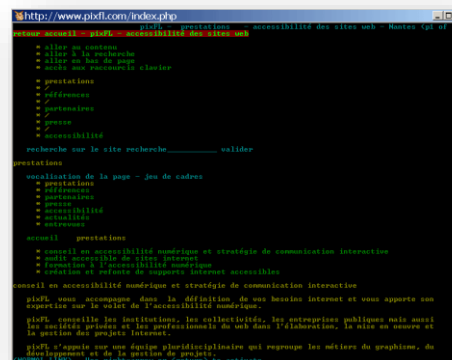
- les personnes handicapées ;
- les seniors ;
- les néophytes.

De l'Internet **partout** :

- quelle que soit sa vitesse ou son mode de connexion.

De l'Internet adapté à **toutes les interfaces** :

- navigateur texte ou graphique ;
- téléphone mobile, borne, TV ;
- assistances technologiques.



Accessibilité numérique ?

Quelques chiffres

- **500 millions** de personnes handicapées **dans le monde** et **un milliard** de personnes souffrant d'**une déficience**.
- En **Europe**, **10 à 15%** de personnes handicapées en Europe soit **80 à 120 millions de citoyens européens**.
- En **France**, près de **12 millions** de personnes atteintes d'un handicap
 - **+ 25%** de personnes handicapées en 10 ans ;
 - **8%** d'internautes français handicapés ;
 - Près de **1,7 million de déficients visuels** dont près de **61 000 personnes non-voyantes** ;
 - **61 % des déficients visuels** sont des personnes âgées de **plus de 60 ans**.

Accessibilité numérique ?

En résumé

Avec un site internet accessible,
il est possible de :

- moduler la **taille des caractères** ;
- personnaliser l'**affichage** ;
- naviguer **sans souris** ;
- naviguer **sans le son** ;
- naviguer **sans écran** ;
- ...

Avec un site internet accessible :

- les **moteurs de recherche** sont plus efficaces ;
- la **navigation** est plus claire ;
- l'information mieux **structurée**.

Accessibilité numérique ?

En résumé

De l'**accessibilité** pour certains, c'est du **confort** pour tous !

L LA LOI

ET LA NORME

2



La loi et la norme

Quels services concernés ?

L'article 47 de la loi de février 2005 précise encore que :

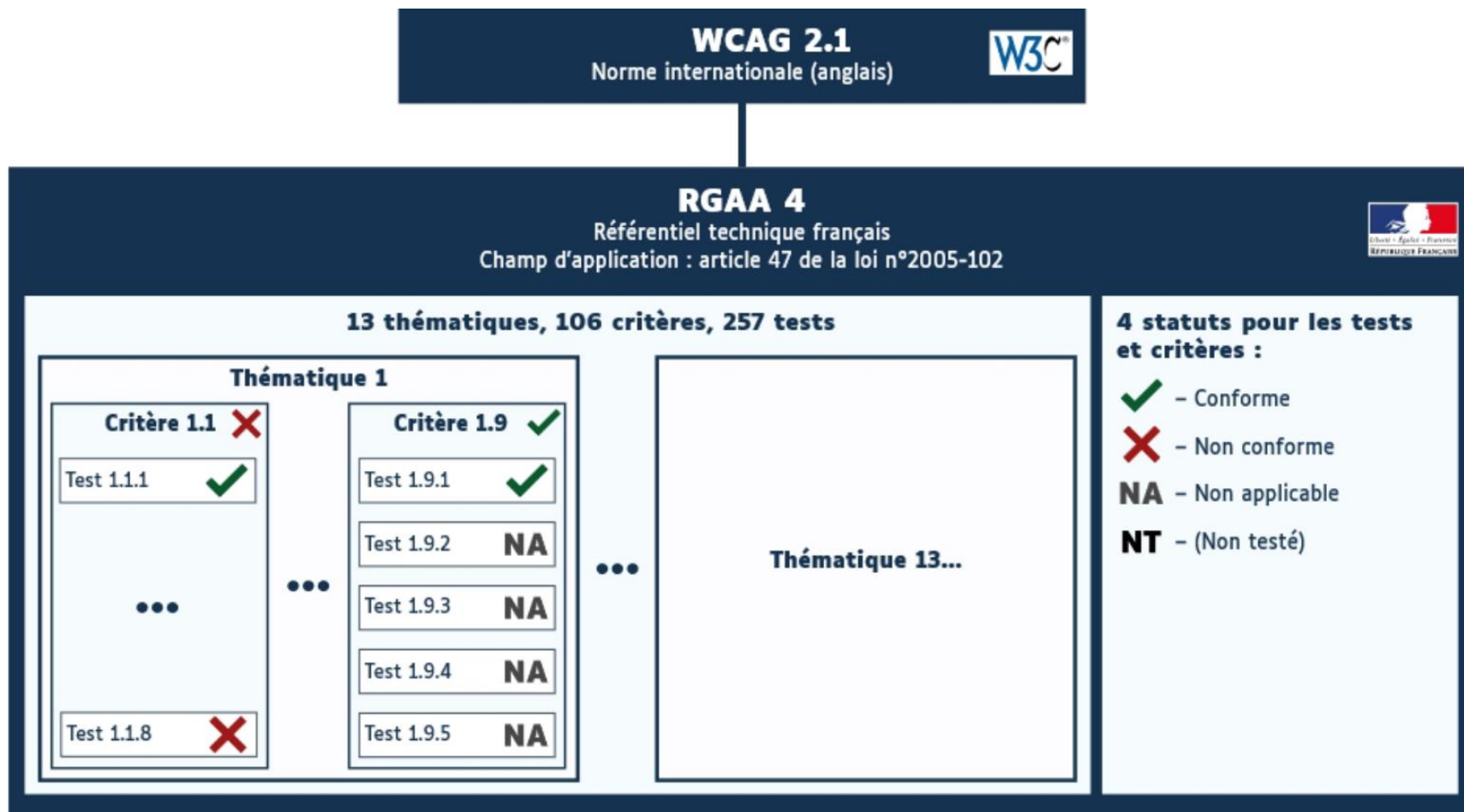
*« l'accessibilité des services de communication au public en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique, quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation, en particulier **les sites internet, intranet, extranet, les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique.** ».*

La loi et la norme

Quels services concernés ?

- Selon l'article 47 de la loi de février 2005, le législateur français pré-suppose que **le Web public est conforme aux normes d'accessibilité depuis mai 2012.**
- Les **bibliothèques de lecture publique, les bibliothèques scolaires** et **les bibliothèques universitaires** sont soumises aux mêmes obligations que leur tutelle.
- Leurs responsables doivent donc veiller à la bonne application du **RGAA.**

Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA 4.1)



La loi et la norme

Pour une bibliothèque, sont notamment concernés par le RGAA :

- les **sites web** et **portails de bibliothèques** ;
- les **OPACs** ;
- les **ressources numériques**.

La loi et la norme

Quelles obligations pour une bibliothèque ?

Permettre l'accès pour tous à l'information numérique sous toutes ses formes (internet, intranet...). Informer et rendre public la conformité accessible via :

- une **déclaration d'accessibilité** par site ;
- un **schéma pluriannuel d'accessibilité** sur 3 ans intégrant un plan d'action annuel ;
- un **référent accessibilité numérique** ;
- une **mention visible** sur la page d'accueil de chaque site précisant son niveau de conformité aux règles d'accessibilité : Accessibilité : **totalemment conforme**, Accessibilité : **partiellement conforme**, Accessibilité : **non conforme**.

L ALORS,

COMMENT FAIRE ?

3



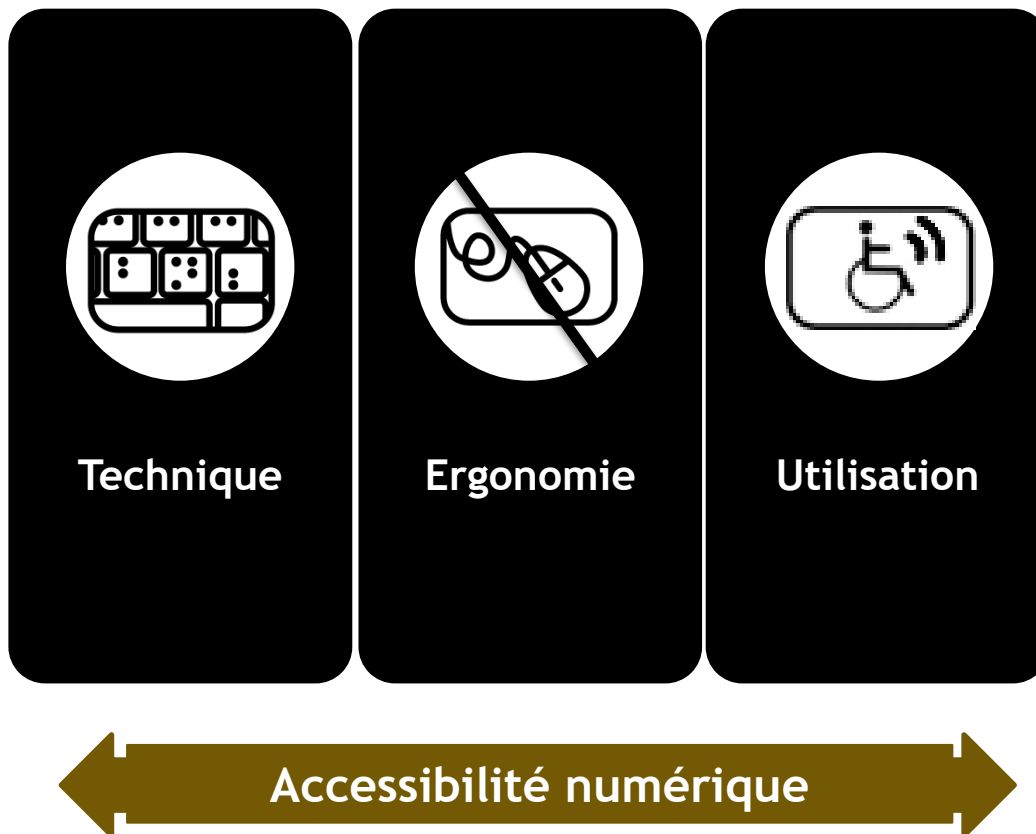
Alors, comment faire ?

L'accessibilité, un concept transverse qui impacte toute la chaîne de décision digitale

De la rédaction du **cahier des charges** jusqu'à la **formation des contributeurs**, tous les acteurs d'un projet web sont en charge de sa **qualité** et de son **rendement accessible** !

Alors, comment faire ?

Les 3 dimensions de l'accessibilité...



Alors, comment faire ?

... plus une, pour pérenniser la démarche accessible.

```
graph TD; A[Formation] --> B[Toutes les équipes]
```

Formation

Toutes les équipes

Alors, comment faire ?

Un site web accessible pour une bibliothèque, c'est :

1. une **charte graphique** accessible ;
2. un logiciel générant des **pages web conformes** aux exigences du RGAA ;
3. des **contributeurs** respectant les règles d'usage garantissant l'accessibilité des contenus du site ;
4. une **communication** permettant d'informer l'utilisateur du **niveau d'accessibilité** du site consulté.

Alors, comment faire ?

Quelques conseils :

- **sensibiliser et former** les équipes très tôt afin de ne pas découvrir l'accessibilité en mode projet ;
- désigner un **réfèrent accessibilité numérique** interne et/ou externe ;
- intégrer l'accessibilité **en amont et tout au long** de vos projets ;
- travailler très tôt et **de manière participative** avec les utilisateurs ;
- fixer des **objectifs** d'accessibilité en amont du projet ;
- **mesurer** ensuite l'évolution de ces indicateurs de qualité tout au long des phases de construction du projet ;
- considérer le RGAA au même titre que le **RGPD** ou la sécurité ;
- faire une **veille** constante ;
- exiger des **garanties écrites** de la part de vos prestataires sur les modalités de la prise en compte de l'accessibilité.

Alors, comment faire ?

Quelques points de vigilance :

- un **outil « magique »** qui rendrait votre site conforme au RGAA, ça n'existe pas !
- l'accessibilité n'est pas une **option budgétaire** ;
- on ne peut pas sélectionner **« ses » critères** au sein du RGAA ;
- le **FALC** est un bon outil mais pas suffisant pour rendre votre site accessible ;
- une charte graphique accessible coûte **le même prix** qu'une charte qui ne l'est pas ;
- il n'existe **pas de CMS nativement accessible**... en revanche, il existe des professionnels qui savent les rendre accessibles ;
- intégrer des personnes en situation de handicap dans vos **panels de testeurs**, c'est bien mais pas suffisant pour garantir la conformité accessible de votre site web.

L QUELQUES RESSOURCES
POUR ALLER PLUS LOIN

4



Quelques ressources pour aller plus loin

- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000809647/>
- Le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA, Version 4.1) : <https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/>
- Pour contrôler la **qualité des contrastes** de votre charte graphique : <https://www.tpgi.com/color-contrast-checker/>
- Pour aller plus loin **avec les contrastes** : <https://app.contrast-finder.org/?lang=fr>
- Un outil d'**évaluation automatique** de l'accessibilité (en anglais) : <https://wave.webaim.org/>
- **Bibliothèques et accessibilité** : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Developpement-de-la-lecture-publique/https-www.culture.gouv.fr-Sites-thematiques-Livre-et-lecture-Bibliotheques-et-accessibilite>
- **Accessibilité numérique en lecture publique** : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Developpement-de-la-lecture-publique/Accessibilite-numerique-en-lecture-publique>
- **Accessibilité numérique des portails de bibliothèque** : <http://www.bibliothequesaccessibles.fr/accessibilite.html>
- **Pour en savoir plus sur AccessiBib** : <https://accessibibabf.wordpress.com/a-propos/>
- **Parution de la fiche n° 5 « Accessibilité numérique en bibliothèque » dans la Boîte à outils du numérique en bibliothèque** : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Parution-de-la-fiche-n-5-Accessibilite-numerique-en-bibliotheque-dans-la-Boite-a-outils-du-numerique-en-bibliotheque>
- **L'accessibilité en bibliothèque : pour des lieux plus inclusifs** : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/l-accessibilite-en-bibliotheque-pour-des-lieux-plus-inclusifs_68699
- **Développer l'accessibilité en bibliothèque : Fiches pratiques** : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/65268-developper-l-accessibilite-en-bibliotheque-fiches-pratiques>

